

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL185

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 21, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« la »

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.